



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »

(Notre-Dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 5 août 2017 : 1^{er} samedi du mois

Lettre de liaison n° 56 (31 juillet 2017)

Chers amis,

[La dernière lettre de liaison](#) donnait un bref aperçu de l'histoire du secret jusqu'en 1941, date à laquelle sur demande de Mgr da Silva, Lucie le mit par écrit par deux fois, car il figure dans ses troisième et quatrième mémoires, datés d'août et décembre 1941. Malgré cela, la voyante ne dévoila pas tout et garda secrète la partie constituant le troisième point. En septembre 1943, Mgr da Silva lui demanda formellement de la mettre par écrit. Après quelques hésitations, sœur Lucie obéit début janvier 1944, ayant reçu confirmation de Notre-Dame que c'était bien la volonté du Bon Dieu. Et elle la transmet sous enveloppe cachetée à son évêque en juin.

Cette révélation du secret porte en elle-même un enseignement précieux. Elle souligne l'autorité confiée par Dieu à ses représentants sur la terre. « *Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans les Cieux. Et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans les Cieux* » avait dit Jésus à ses apôtres (Mat. XVI-18 et XVIII-19). Et on peut observer à travers les siècles que Dieu s'est toujours conformé à cette promesse.

L'obéissance aux supérieurs légitimes, lorsqu'ils sont dans leur domaine de responsabilité, est une des qualités les plus chères à notre Père du Ciel. L'un des plus beaux exemples (qui est loin d'être unique) est celui de sainte Marguerite-Marie. Elle avait reçu de Notre-Seigneur la mission de répandre la dévotion au Sacré-Cœur ; mais ses supérieurs l'en empêchèrent. Elle s'en inquiéta auprès de Notre-Seigneur qui lui répondit : « *Je suis content que tu préfères la volonté de tes supérieures à la mienne lorsqu'elles te défendront de faire ce que Je t'aurai ordonné.* »

Ainsi, à chaque fois qu'un supérieur légitime demanda à Lucie de révéler une partie du secret, elle demanda au Ciel ce qu'il convenait de faire. Et à chaque fois, le Ciel donna l'autorisation. Ce fut le cas pour les demandes de son confesseur ; le père Aparicio. Et ce fut le cas pour celles de son évêque.

Lorsqu'il reçut l'enveloppe cachetée contenant le secret, Mgr da Silva ne voulut malheureusement pas en prendre connaissance. Au contraire, il chercha à s'en défaire en essayant de confier l'enveloppe d'abord au nonce apostolique, puis au Saint-Siège, mais sans succès. Il la mit alors dans une autre enveloppe sur laquelle il mentionna qu'à sa mort, elle devrait être remise au nonce. Et il enferma l'enveloppe dans son coffre.

En l'apprenant, sœur Lucie lui demanda de révéler ce point du secret au plus tard en 1960 ou à sa mort si elle mourrait avant. Elle précisa également que l'évêque pouvait le lire tout de suite et le communiquer au monde s'il le jugeait bon. Mais Mgr da Silva ne voulut jamais utiliser cette possibilité. Sœur Lucie précisa ultérieurement que la date de 1960 avait été fixée par Notre-Dame elle-même, en expliquant qu'alors il paraîtrait plus clair.

Pendant onze ans, le secret resta donc dans le coffre de l'évêque de Leiria. Puis, en 1956, le Vatican demanda à avoir une copie de tous les documents concernant Fatima. Les documents en possession de la curie de Leiria furent donc photocopiés et envoyés au Saint-Siège. Mais le secret posait un problème, car il était sous enveloppe et Mgr da Silva se refusait à l'ouvrir. Malgré la demande insistante de son auxiliaire d'en faire une copie avant de l'envoyer à Rome, Mgr da Silva n'ouvrit l'enveloppe et l'envoya toujours cachetée au Vatican.

Pie XII reçut l'enveloppe mais ne l'ouvrit pas et la mit dans un petit coffre de son bureau. Il mourut deux ans plus tard, sans avoir pris connaissance du secret.

Son successeur ne fut pas non plus pressé d'en prendre connaissance. Un an après son élection, alors qu'il était en séjour à Castel Gandolfo, Jean XXIII se fit apporter l'enveloppe et pris connaissance du secret le 19 août

1959. Après en avoir parlé à quelques-uns de ses collaborateurs, il décida de ne pas le publier, disant simplement que cela ne concernait pas son pontificat. L'année suivante, il fit savoir par une agence de presse que le secret ne serait pas révélé, contrairement à ce qu'avait demandé Notre-Dame.

Paul VI le retrouva dans le bureau laissé vacant par le décès de son prédécesseur et en prit connaissance le 27 juin 1963, cinq jours après son élection. Puis il décida d'adopter la même attitude que son prédécesseur. Et il ne fut plus jamais question du secret pendant tout le reste de son pontificat. Curieusement, dans le dossier joint au texte du secret diffusé par le Vatican le 26 juin 2000, il est dit que Paul VI en prit connaissance le 27 mars 1965. Les experts se perdent encore en conjectures sur cet incroyable écart de date.

Jean-Paul II en prit également connaissance quelques jours après son élection ; mais, comme ses prédécesseurs, il ne voulut pas le révéler. Par exemple, le 15 janvier 1995, il confia à André Frossard qui le questionnait à ce propos : « *Je ne puis absolument pas le publier ! Je puis simplement vous dire que c'est un simple feuillet qui compte vingt-deux lignes* ».

Il faudra attendre juin 2000 pour qu'un texte déclaré comme étant l'intégralité du troisième point du secret soit diffusé par le Saint-Siège. Immédiatement, ce texte souleva de très nombreuses questions, dont la plupart sont toujours sans réponse aujourd'hui. Trois hypothèses se firent jour, lesquelles divisent encore les experts de Fatima : 1) le texte du Vatican est bien l'intégralité du secret tel que sœur Lucie l'a écrit en janvier 1944 ; 2) ce n'est qu'une partie du secret, car il manque des paroles de Notre-Dame expliquant la vision ; 3) ce texte n'est pas le troisième point du secret.

Les questions soulevées par les différents experts sont le plus souvent très sérieuses et le Vatican n'y a toujours pas apporté ne serait-ce qu'un début de réponse. Par exemple, pourquoi le texte du Vatican fait-il 62 lignes alors que Jean-Paul II et le cardinal Ottaviani ont dit que le secret faisait une vingtaine de lignes ? Pourquoi l'écriture du texte du Vatican est-elle si différente de celle de sœur Lucie ? Comment Jean XXIII a-t-il pu dire : « *Ce n'est pas pour mon pontificat* » en lisant ce texte ? Qu'est-ce qui l'a retenu de le diffuser en 1960 ? Pourquoi Notre-Dame a-t-elle fixé 1960 comme date au plus tard pour le diffuser ? Etc. Chaque hypothèse soulève de nombreuses questions et il n'est pas facile de se faire une opinion. Et il est bien regrettable que le Vatican n'ait pas essayé d'arrêter la polémique. Le cardinal Bertone a tenté de le faire en 2007. Mais ses interventions, loin de répondre aux questions qui se posaient, en ont suscité de nouvelles.

Le cadre de cette lettre de liaison ne permet pas de nous étendre plus sur cette question. Pour ceux qui voudraient l'approfondir, nous recommandons le livre de Joseph de Belfont : *Mystères et vérités cachées du troisième secret de Fatima*, édité par les Nouvelles Éditions Latines. Ce n'est pas le seul livre sur la question, mais, c'est, à notre connaissance, le seul à comparer les trois solutions dans un même ouvrage. L'auteur propose un choix à la fin ; celui qu'il fait peut ne pas convaincre, mais la conclusion sur l'intérêt des autres points du secret et l'importance de nos jours de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie ne peut qu'emporter l'adhésion, même des plus sceptiques. Le livre peut être commandé soit aux Nouvelles Éditions Latines, soit sur la plupart des sites de vente de livres par internet. Cap Fatima 2017 disposant de quelques exemplaires, peut également vous en envoyer un exemplaire, si vous préférez. Pour cela, envoyez votre demande à contact@fatima100.fr.

Enfin prions pour qu'un jour le Vatican fasse toute la lumière sur cette partie du secret. Car il s'agit de paroles de Notre-Dame, paroles authentifiées par un miracle extraordinaire : elles sont donc importantes et il est indispensable de tout faire pour tenter de lever toute ambiguïté sur cette partie du secret. Vos suggestions à ce sujet seront les bienvenues : vous pouvez les envoyer à contact@fatima100.fr.

Consécration de la Russie et premiers samedis du mois

[La lettre de soutien au cardinal Burke](#) qui veut demander au Saint-Père de consacrer la Russie au Cœur Immaculé de Marie, a déjà recueilli près de 450 signatures. Nous vous remercions pour les nombreuses marques d'encouragement que vous nous avez prodiguées ainsi que vos réflexions sur l'opportunité de cette démarche.

Il est prévu de remettre la lettre avec toutes vos signatures au cardinal Burke au cours de la semaine du 21 au 27 août. Il reste donc encore 3 semaines pour recueillir de nouvelles signatures. (Pour signer, [cliquer ICI](#)).

Enfin, samedi sera le premier samedi du mois d'août. N'oublions pas la communion réparatrice ce jour-là. Pour vous aider à bien faire les 15 minutes de méditation demandées par la Sainte Vierge, des méditations vous sont proposées sur le site. Vous pouvez aussi les recevoir par mail en vous [inscrivant ICI](#).

Ce sera le troisième samedi de la deuxième série proposée en 2017, laquelle est offerte pour demander la grâce que le Saint-Père consacre la Russie en respectant les conditions prescrites par la Sainte Vierge.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.
Yves de Lassus